

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 novembre 2022

n° 151-22

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aux aménagements de voirie*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochoix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Martin Noblecourt - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffinat à Michel Dyen

• conseillers excusés : 17

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 10 novembre 2022

délibération n° 151-22

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aux aménagements de voirie**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché des travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière (lot 1 relatif aux canalisations et aménagements de voirie) a été attribué au groupement d'entreprises Sesa Agence PRB / Spie Batignolles Blondet / SPTP / Delta TP Services / Eiffage Génie Civil.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : pose de conduites de refoulement et de distribution et ouvrages associés entre le chef-lieu des Déserts et le réservoir de Plainpalais et aménagement de voirie,
- tranche optionnelle 1 : pose d'une conduite de refoulement et ouvrages associés sur la commune de Saint-Jean-d'Arvey,
- tranche optionnelle 2 : pose de conduites d'adduction et de distribution et ouvrages associés entre les réservoirs de Plainpalais et la Magne.

A ce jour, les trois tranches ont été activées.

Le marché a déjà fait l'objet de trois avenants. Le premier a acté la scission de la société Piantoni, membre du groupement, le deuxième et le troisième ont pris en compte des travaux supplémentaires.

Dans le cadre des travaux réalisés pour la tranche ferme, des ajustements de quantités prévisionnelles sont nécessaires concernant plusieurs postes. Elles correspondent à des aléas non prévisibles en phase projet, malgré les investigations préparatoires préalables.

Le montant de cette modification portant sur la tranche ferme du marché et faisant l'objet de l'avenant n° 4 s'élève à 249 063,94 € HT.

Le nouveau montant du marché s'élève à 3 227 324,25 € HT, soit un pourcentage d'augmentation du marché tous avenants confondus de 14,6 % environ.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21049,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 27 octobre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 4 au marché F21049,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

151-22

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 4 au marché F21049 relatif aux travaux de sécurisation en eau potable de la commune des Déserts et des communes des Bauges Derrière - Lot 1 relatif aux canalisations et aux aménagements de voirie
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	18 novembre 2022
Annexe(s) :	Annexe avenant 4, Avenant 4

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221118-lmc1H28337H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28337H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2022

Publication sur le site internet: lundi 21 novembre 2022